

6.A. Règlement Graphique 1 Commune de Beauregard L'Évêque

le 10/10/2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 21/10/2019
approuvant le projet de PLU-H
Le Président, Gérard Guillaume

Échelle : 1/50000
0 100 200 m



étudesactions
BIO INSIGHT

- Légende**
- Zones et secteurs :**
- U, Zone urbaine mixte
 - Ud, Secteur urbain dense
 - Uga, Secteur urbain dense proche de la gare
 - U'co, Secteur urbain en corridor biologique
 - Ue, Secteur urbain d'équipements publics
 - Ui, Secteur urbain d'activité industrielle
 - U'p, Secteur urbain d'activité industrielle et de services
 - Ul, Secteur urbain de loisir
 - Uht, Secteur urbain d'hébergement hôtelier ou touristique
 - Ur, Secteur urbain réhabilitable
 - Alh, Secteur à urbaniser strict
 - Almu, Secteur à urbaniser strict (mutable)
 - Alc, Secteur à urbaniser sous condition
 - Algs, Secteur à urbaniser sous condition (gare de Chignat)
 - A, Zone agricole
 - As, Secteur agricole protégé strict
 - Aa', Secteur agricole protégé permettant les constructions démontables
 - At, STECAL secteur agricole permettant l'hébergement ou touristique
 - Ah, STECAL secteur agricole permettant l'habitat (90m2)
 - Ap', STECAL secteur agricole permettant l'habitat (40m2)
 - Ae, STECAL secteur agricole permettant les équipements sportifs et recevant du public
 - Al, STECAL secteur agricole permettant l'industrie, l'entrepôt ou l'exploitation forestière
 - N, Zone naturelle et forestière
 - Ni, Secteur naturel ou forestier permettant les activités légères de loisir
 - Nj, Secteur de jardins en périphérie des bourgs et hameaux
 - Ns, Secteur naturel ou forestier protégé strict
 - Nh, Secteur naturel ou forestier protégé strict (natura 2000)
 - N'ner, Secteur naturel dédié à la production d'énergie renouvelable
 - Nil, Secteur naturel ou forestier protégé strict permettant les activités légères de loisir (natura 2000)
 - N'et, STECAL secteur naturel ou forestier permettant l'hébergement hôtelier ou touristique démontable
 - N'et', STECAL secteur naturel ou forestier permettant l'hébergement hôtelier ou touristique démontable
 - Nh', STECAL secteur naturel ou forestier permettant l'habitat
 - Nh', STECAL secteur naturel ou forestier permettant les constructions liées à l'écopôle

- Trame Verte et Bleue, continuités écologiques :**
- Sous-trame humide : Allier (AI), Cours d'eau (CE), Marais (M), Prairie (P)
 - Sous-trame aérée : Pelouses sèches (PS)
 - Sous-trame boisée : Forêts présumentes anciennes (F), Bosquets (B)
 - Sous-trame bocagère : Haies et arbres isolés
- Prescriptions urbaines et paysagères :**
- Recul minimal des constructions L111-6
 - Recul minimal des constructions
 - Zone Non Aedificandi
 - Alignement imposé des constructions
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Emplacement réservé pour espaces et équipements publics
 - Emplacement réservé pour mixité sociale
 - Patrimoine urbain (PU)
 - Élément ou site d'intérêt paysager (SP)
 - Élément de patrimoine végétal (PV)
 - Jardins en zone urbaine
 - Plantations à créer
 - Monument historique (MH)
 - Patrimoine bâti (PB)
 - Petit patrimoine (PP)
 - Changement de destination autorisé sous conditions
 - Points de vue
 - Cône de vue
- Autres prescriptions :**
- Zone de développement commercial
 - Zone de carrière
 - Stationnement réglementé
- Fond de carte :**
- Contours Communaux
 - Bât PCV 2018
 - Parcelles PCV 2018
 - Nouvelles constructions
 - Courbes de niveau
 - Cours d'eau
 - Retours d'eau
 - Voie fermée
 - Cimetières

